

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
29 OCTOBRE 2020 – 20 H**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- GONZALVO Vanessa absente excusée (arrivée pour le vote de la délibération N°11)
- ETTORI Bruno (Procuration à MAZAUDIER Jean-Claude)
- MATHIEU Karine (procuration à GONZALVO Vanessa)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 23 octobre 2020

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER. (Séance à huis clos en raison du COVID 19)

Le Compte-rendu du 1^{er} octobre 2020 : 17 approbations

---oooOOOooo---

Une minute de silence a été observée pour le meurtre de Samuel PATY et des victimes de l'attentat de Nice.

1°) Droit de préemption urbain : DIA – section AO N°34, 37 et 244 :

D'une superficie de 12285, 7045 et 1712 m² - Les Runts

Vendeur : OUDOUL-FONTAINE
Acheteur : COSTE (SCEA GABIGNAN)

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0

2°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°550 :

D'une superficie de 483 m² - Pont d'arnassan

Vendeur : GGL
Acheteur : M et Mme SOULIER

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0

3°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°560 :

D'une superficie de 384 m² - le Pont d'Arnassan

Vendeur : GGL,
Acheteur : Mme PICARD

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0

4°) Droit de préemption urbain : DIA – section AH N°287p et 284p :

D'une superficie de 2892 m² - Claux Augier

Vendeur : MATHIEU-CHARRE Jacques

Acheteur : Terrys REALISATIONS

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0

5°) Droit de préemption urbain : DIA – section AN N°573 :

D'une superficie de 457 m² - Pont d'Arnassan

Vendeur : GGL

Acheteur : M REKIK

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 17 ; Abstentions : 0

6°) INDIVISION FLOUTIER : mise en demeure d'acquérir les emplacements réservés 9 et 11 du PLU :

Suite à la lettre des « indivis » FLOUTIER qui nous demande d'acquérir les emplacements réservés sur les parcelles AD N°21, 23 et 24 conformément aux articles du code de l'urbanisme L230-1 et suivants.

Il est proposé au Conseil de renoncer à l'acquisition de ces emplacements réservés, considérant d'une part, que le conseil a renoncé d'exercer son droit de préemption et d'autre part, que l'emplacement réservé N°9 était prévu pour la construction de « villégials » composées par les maisons en partage et en ce qui concerne l'emplacement N°11, les acquéreurs se sont engagés à céder à la commune 9 m² et à procéder au déplacement du portail sur la parcelle AD N°22 afin d'améliorer la sécurité du carrefour.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) SMEG demande d'inscription au programme d'investissement – dissimulation du réseau BTA rue de la Cave/rue de Roux Larcy :

Ces travaux consistent à l'enfouissement du réseau basse tension sur les rues de la Cave et de Roux Larcy, Après en avoir délibéré, l'assemblée :

Le Conseil approuve le projet dont le montant s'élève à **100 653 € HT** soit **120 783,60 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir. (Participation communale de 5032.65 €) et autorise le maire ou son adjoint à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) SMEG demande d'inscription au programme d'investissement – EPC rue de la Cave/rue de Roux Larcy:

Le projet comprend la dissimulation du réseau basse tension et des réseaux coordonnés Eclairage Public et réseau téléphonique.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, approuve le projet dont le montant s'élève à **54 865,40 € HT** soit **65 838,48 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription

au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir et autorise le Maire ou son adjoint à signer la convention.

Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes (subvention SMEG, soit 30% de 30000.00 €, soit 9 000.00 €)

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) SMEG demande d'inscription au programme d'investissement – GC Telecom rue de la Cave/rue de Roux Larcy :

La commune de Saint Chaptès souhaite poursuivre l'enfouissement des réseaux secs dans village, sur la Rue de la Cave et la Rue Roux Larcy.

Le projet comprend la dissimulation du réseau basse tension et des réseaux coordonnés Eclairage Public et réseau téléphonique.

Ce projet s'élève à **79 641 € HT** soit **95 569,20 € TTC**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le projet dont le montant s'élève à **79 641 € HT** soit **95 569,20 € TTC**, à la charge de la commune et autorise le Maire ou son adjoint à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) AMF 30 : appel aux dons suite aux intempéries dans les Alpes-Maritimes et le Gard :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un appel aux dons lancé par l'Association des Maires du Gard en faveur des communes sinistrées lors des récentes intempéries.

Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes gardoises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Maires du Gard ;

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) ECOLE MATERNELLE : projet pédagogique 2020-2021 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école maternelle pour l'année 2020-2021.

Une initiation à la danse sera dispensée entre janvier et avril 2021 par la « Compagnie aux grands pieds » de Sommières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour accorder la somme de **750 €**, pour les cours de danse.

Le règlement s'effectuera directement à l'intervenant sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation. La somme sera prévue au budget 2021.

Mme GONZALVO Vanessa arrive au conseil à 20h17 avec la procuration de Mme MATHIEU Karine.

Résultat du vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Remerciement de la Chorale « LA DO RE »
- Hommage à Samuel PATY aux écoles le 2 novembre,

- Cérémonie du 11 novembre prochain avec 3 ou 4 personnes et le porte-drapeau, une gerbe sera prévue.
- Le règlement intérieur du Conseil municipal sera revu lors de la prochaine séance du Conseil pour modification,
- Faire un point sur les différents groupes de travail,
- Les travaux touchent à leur fin sur l'avenue de la République,
- Problème d'alimentation en eau de la fontaine du Temple depuis les travaux (en cours) – fuite probable.
- Suite aux travaux de la mairie, le secrétariat sera fermé du 23 novembre au 4 décembre. Seuls les appels téléphoniques seront assurés.
- Prochain conseil municipal le jeudi 3 décembre prochain (à confirmer)
- Séance close à 20h26.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---